

Annales de l'Université Marien NGOUABI, 2010 ; 11 (1) : 15-40
Lettres et Sciences Humaines
ISSN : 1815 – 4433
www.annaes-umng.org



LES ENJEUX DE LA REFORME LMD EN FRANCE

J. ITOUA

Ecole Normale Supérieure, Université Marien NGOUABI
B.P. 69, Brazzaville, Congo

RESUME

Après un rappel que nous voudrions succinct de la définition du concept LMD et de l'histoire de l'avènement de ce système, cet article voudrait souligner les différents enjeux de la réforme pour la France et pour l'Union Européenne. Il mène, également, une réflexion sur l'intérêt qu'aurait l'Afrique à s'arrimer à cette réforme du système de l'enseignement supérieur en Europe si elle pourrait saisir l'opportunité de son avènement.

Mots clés : Enjeux ; LMD ; ECTS ; Supplément au diplôme

ABSTRACT

After a point we would like to brief the definition of LMD and the history of the advent system, this article would highlight the different challenges of reform for France and the European Union. It leads, also, a reflection on the relevance of the proposed dock to Africa to reform the system of higher education system in Europe if it could seize the opportunity of his opportunity o his coming.

Key word : Stakef ; LMD ; ECTS ; degree supplement

INTRODUCTION

Le LMD ou processus de Bologne naît d'un engagement intergouvernemental des pays de l'Union Européenne visant à construire un espace européen de l'enseignement supérieur avant 2010. Il ne s'agit pas de mettre en place un système universitaire unique, mais bien de placer les systèmes nationaux diversifiés dans un cadre commun reposant sur trois cursus : Licence, Master et Doctorat (LMD). Ce processus qui associait au départ les pays de l'Union Européenne, déborde largement aujourd'hui cette zone. De nombreux pays africains francophones emboîtent leur pas aux pays européens dans cette réforme en arrimant leurs systèmes à celui de la France, notamment dans sa terminologie LMD.

Après en avoir défini le concept et retracé l'histoire de son avènement, le présent article se propose de mener une réflexion sur les enjeux de la réforme LMD pour la France et l'Union Européenne. Les Européens ont réalisé que tout système de l'enseignement supérieur est désormais soumis à une compétition mondiale. Le projet en expérimentation (en 2002 en France) a pour ambition de permettre à l'Europe de disposer d'un système d'enseignement supérieur qui puisse rendre ces pays attractifs et compétitifs à l'échelle mondiale d'éducation. Le LMD, qui permettra à l'UE de conquérir une place de choix dans cette compétition planétaire, comporte, à coup sûr, de nombreux enjeux, aussi bien immédiats qu'à long terme.

Cette réflexion classe ces enjeux du LMD en fonction de leurs aspects politiques, stratégiques, organisationnels, pédagogiques, humains, financiers et de communication. Ils

(ces enjeux) sont, bien sûr, complémentaires les uns des autres.

L'article se propose également de donner un complément d'information aux universitaires africains sur la réforme et les invite à s'impliquer dans ce nouveau système en usant des accords de coopération liant les pays africains à l'Union Européenne (accords UE- ACP : Afrique Caraïbes et Pacifique).

I.- DEFINITION DU CONCEPT LMD

Il s'agit ici d'un bref rappel de la définition du concept LMD, tout en nous faisant l'économie de la description générale du système universitaire français.

D'après Daniel Franck Idiata, « *le sigle LMD est l'abréviation des trois concepts : Licence (L), Master (M) et Doctorat (D). Il s'agit d'une nouvelle architecture de l'enseignement supérieur qui répond à la volonté de construire un espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) entre les pays membres de la communauté, facilitant ainsi la mobilité des étudiants en Europe et assurant la reconnaissance mutuelle des diplômes européens, permettant de mettre en cohérence les différents systèmes nationaux en même temps qu'il promeut la coopération des universités* »¹.

Le LMD est donc l'acronyme d'une réforme de l'enseignement supérieur en Union Européenne qui structure le système en trois grades de diplômes : Licence, Master et Doctorat délivrés par chaque pays et reconnus par tous les membres de l'Union parce que obéissant à un schéma de formation commun, favorisant ainsi la mobilité des étudiants et assurant une commune lisibilité des diplômes sur le marché du travail en Europe.

LMD est aussi le schéma commun européen d'organisation des études

¹ Idiata (D. F) : L'Afrique dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat) : le cas du Gabon, Paris, Harmattan, 2006, p28

universitaires qui permet l'harmonisation des systèmes nationaux et la meilleure coopération entre universités européennes. Il favorise donc la flexibilité des parcours de formation dans la communauté.

De plus, le LMD est un dispositif pédagogique de formation mis à la disposition des pays, des enseignants et des étudiants².

C'est donc comme le dit Daniel Franck Idiata, une architecture commune de l'enseignement supérieur le structurant en trois grades : Licence, Master et Doctorat. A chaque niveau structuré correspond ainsi un grade conféré au bout de trois ans (Licence et Doctorat), ou de deux ans (Master). Chaque grade est acquis par un capital de crédits obtenus (180 ou 120), et non pas en terme d'années d'études validées. C'est le crédit ECTS, capitalisable et transférable, qui a une valeur européenne : 180 pour le grade de Licence ; 120 pour le capital de Master, etc.

II.- AVENEMENT DU SYSTEME LMD

Le système LMD ne s'est pas construit *ex nihilo*, mais s'inscrit dans le prolongement de plusieurs rapports (notamment le rapport Attali en France en 1997) et de plusieurs conférences ministérielles (Sorbonne, 1998 ; Bologne, 1999 ; Prague, 2001) qui avaient fondé les bases et objets d'une convergence des systèmes européens d'enseignement supérieur. Ces initiatives marquent la prise de conscience, au niveau politique, des enjeux de la construction d'un véritable espace européen d'enseignement supérieur.

Le « rapport « Attali » (1997)

Le rapport à l'origine de l'avènement du système LMD est celui connu sous l'appellation « Rapport Attali ». Il est suscité par l'observation de l'état de l'enseignement supérieur en France et par la recherche des

perspectives éventuelles des modifications nécessaires.

En effet en 1997, le Ministre en charge de l'Education nationale en France, Claude Allègre, voulant moderniser l'enseignement supérieur en rapprochant la structure des universités à celles des grandes écoles, réunit quelques grands cerveaux français sous la direction de Mr Jacques Attali et leur commande la production d'un rapport sur l'état de l'enseignement supérieur et sur les perspectives éventuelles des modifications. Ce rapport produit et publié en 1998, sera baptisé « Rapport Attali ». Il propose la reconfiguration nécessaire de l'enseignement supérieur français. Mais il présume que les carences du système français peuvent être extrapolées aux autres systèmes d'enseignement européens³.

C'est dans ce rapport qu'est préconisée, pour la première fois, l'adoption au niveau européen, du fameux système « 3-5 ou 8 », qui sera devenue le LMD, avec une recommandation d'une qualification professionnelle au terme du premier cycle. En outre le rapport plaide pour une plus grande lisibilité de l'enseignement français, afin qu'il soit reconnu au niveau européen.

Le rapport Attali faisait d'autres propositions, comme l'organisation d'universités au sein de grandes régions appelées projet « Campus Université ». Ce dernier projet faisait état de la volonté de structurer les sites universitaires et faire travailler ensemble les sites scientifiques et les écoles d'ingénieurs.

Le projet « Campus Université » a, malheureusement, suscité moins d'engouement que le contenu LMD. Cependant, on doit retenir que le « Campus Université » n'est pas déconnecté du LMD.

² Itoua (J) : Histoire et enjeux du basculement de l'ancien système universitaire français au système européen LMD, Mémoire de Master 2 Recherche en sciences de l'éducation, Lille 1, 2006-2007, p34

³ Attali (J) : Pour un modèle européen d'enseignement supérieur, Rapport de la Commission présidée par Jacques Attali, Paris, Stock, 1998, 147p

La conclusion du rapport Attali précise que pour mieux réussir, le projet LMD doit devenir une évidence française associant l'Etat, les universités, les enseignants, les partenaires sociaux (syndicats, associations des étudiants) et les partenaires économiques.

Ainsi donc, ce rapport introduit pour la première fois, des objectifs de faire de la France un espace territorial où la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, doit être désormais facilitée et de le rendre attractif à l'échelle mondiale. Loin d'imposer l'uniformité, il promeut donc la diversité et la flexibilité. Sa particularité vient du fait qu'aucune de ces propositions n'a valeur juridique contraignante. Les établissements universitaires sont en réalité obligés à rien, et toute la dynamique du projet repose sur la volonté des pouvoirs publics français. Une fausse opinion attribue aux institutions européennes l'origine de cette réflexion pourtant exclusivement française. Dans un domaine où la compétence relève des Etats membres, l'Union Européenne n'est habilitée à intervenir que par des actions d'appui⁴. Néanmoins, ce « Rapport Attali » va inspirer plusieurs rencontres ministérielles au niveau européen.

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur

La conférence de Bologne peut être considérée à la fois comme étape et continuité d'une série de conférences européennes d'où seront élaborées des orientations visant la construction d'un Espace européen de l'enseignement supérieur d'ici à 2010. Jean-Hervé Lorenzi et Jean-Jacques Payan⁵ soulignent que la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur a été initiée par la déclaration de la Sorbonne du 25 mai 1998, prononcée à l'occasion du 800^e anniversaire de l'université de Paris, par les Ministres allemand, français, italien et

britannique respectivement en charge de l'enseignement supérieur dans leurs pays. « Elle insistait sur la nécessité de créer un espace européen de l'enseignement supérieur, comme moyen privilégié pour encourager la mobilité des citoyens, favoriser leur intégration sur le marché du travail européen et promouvoir le développement global de notre continent »⁶.

C'était donc à cette occasion que s'était débattu le problème de la reconnaissance mutuelle des systèmes académiques. L'idée phare de la déclaration de la Sorbonne consiste donc à supprimer les frontières entre les différents systèmes d'enseignement supérieur et à créer un espace européen de l'enseignement supérieur. Dans ce dessein, les quatre Ministres préconisent les principaux objectifs suivants :

- faciliter la mobilité des étudiants dans l'espace européen et leur intégration sur le marché du travail européen ;
- introduire plus de fluidité dans les filières d'enseignement supérieur, notamment en favorisant la coopération entre établissements ;
- faciliter la reprise d'études et la reconnaissance de périodes d'études en Europe en instaurant de la souplesse ;
- accroître au niveau international, la lisibilité des formations européennes d'enseignement supérieur⁷.

Cette déclaration qui se fonde sur le « Rapport Attali », constitue le déclencheur politique du processus. Répétons cependant qu'il ne s'agit pas encore d'une initiative d'une instance européenne, mais celle d'un groupe d'Etats européens.

La déclaration de la Sorbonne marque une prise de conscience au niveau politique,

⁴ Itoua (J) : Op. Cit

⁵ Lorenzi (J.H), Payan (J.J) : « La réforme LMD et ses conséquences sur les universités françaises » in Regards sur l'actualité, Paris, La Documentation française, N°301, août-septembre 2003, p 37-42

⁶ Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur, Déclaration de la Sorbonne, 25 mai 1995

⁷ Herbillon (M) : L'enseignement supérieur en Europe, Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, 17 novembre 2004, 59p

des enjeux de la construction d'un véritable espace européen d'enseignement supérieur. Elle sera suivie de plusieurs conférences ministérielles. Comme on le voit, les objectifs concertés sont établis.

La démarche ne devait pas se limiter aux quatre pays mais elle devait s'étendre aux autres Etats membres de l'Union Européenne et aux autres pays de l'Europe.

Un an plus tard (juin 1999), a lieu à Bologne une conférence intergouvernementale avec une importante participation de Ministres de l'enseignement supérieur de 29 pays européens⁸ qui poursuivent la réflexion sur la base de la déclaration de la Sorbonne et se fixent une série d'objectifs dont la réforme actuelle en est l'aboutissement : elle sera alors dite processus de Bologne.

Si la déclaration de la Sorbonne n'a engagé que les quatre pays signataires, la conférence de Bologne a regroupé, quant à elle tous les Etats membres de l'Union Européenne de cette époque. C'est donc avec la déclaration de Bologne que le projet d'harmonisation de l'architecture du système européen d'enseignement supérieur est confirmé. Cette déclaration comporte un paragraphe important à souligner pour mieux faire saisir quelles sont les instances qui ont permis la création de l'Europe universitaire : «*Les établissements*

⁸ La Déclaration de la Sorbonne avait irrité les autres pays européens qui avaient été tenus à l'écart de cette initiative. Aussi, un an plus tard, lors d'une nouvelle conférence interétatique, 29 pays signent la Déclaration de Bologne qui donne corps aux intentions de la Déclaration de la Sorbonne. Il s'agit des 29 pays signataires ci-après : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Estonie, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse. Ainsi donc, aux 15 pays de l'Union européenne, se sont joints 14 pays appartenant à l'espace géographique européen. A cette occasion, l'initiative des Ministres allemand, français, italien et britannique, entreprise à la Sorbonne en juin 1998, est élargie au niveau continental.

d'enseignement supérieur en Europe ont, pour leur part, relevé le défi en jouant un rôle clé dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, suivant aussi les principes fondamentaux énoncés en 1998 dans Magna Charta universitatum. Ce point est d'une importance capitale, puisque l'indépendance et l'autonomie des universités sont garantes des capacités des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche à s'adapter en permanence à l'évolution des besoins, aux attentes de la société et aux progrès des connaissances scientifiques»⁹.

En effet, la déclaration de Bologne qui initie le processus éponyme et qui a fixé à l'année 2010 l'achèvement de la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur devait fixer les six grands objectifs suivants :

- mettre en œuvre un système de grades académiques facilement lisibles et comparables, incluant la mise en place du supplément au diplôme ;
- privilégier un système essentiellement fondé sur deux cycles : un premier cycle (undergraduate) utilisé pour le marché du travail, d'une durée de trois ans, et un deuxième cycle (graduate) exigeant l'achèvement du premier cycle ;
- mettre en place un système d'accumulation et de transferts de crédits, sur le modèle du ECTS (« European Credits Transfer System ») déjà utilisé dans le cadre du programme Erasmus ;
- promouvoir la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs ;
- instituer un mécanisme d'évaluation permettant de s'assurer de la qualité des formations dispensées ;
- promouvoir la dimension européenne de l'enseignement supérieur¹⁰.

Ainsi donc, Bologne doit être considéré comme la concrétisation de la

⁹ Déclaration de Bologne disponible sur le site Internet : <http://www.europa.eu.int/>

¹⁰ Herbillon (M) : Op. Cit

déclaration de la Sorbonne qui promeut les échanges entre systèmes tout en encourageant la compétitivité et la dimension européenne. C'est une avancée importante dans la lisibilité des «contenus» des formations avec notamment, l'introduction de la notion du «supplément au diplôme»¹¹.

¹¹ Précisons que le supplément au diplôme n'est pas un curriculum vitae, ni un transfert de dossier universitaire. Il ne remplace pas le diplôme original ou un relevé de notes. Ce n'est pas un système automatique qui garantit la reconnaissance.

Il offre aux étudiants : une description précise de leur cursus universitaire et des compétences acquises pendant la période d'études, l'objectivité ainsi qu'un jugement équitable sur leurs acquis et compétences, un accès plus facile aux offres d'emploi ou à la poursuite d'études à l'étranger. Il améliore leur capacité d'insertion professionnelle : les employeurs sont de plus en plus intéressés par le profil que le SD permet de donner aux étudiants.

Aux établissements d'enseignement supérieur, le supplément au diplôme facilite la reconnaissance académique et professionnelle, d'où une meilleure transparence des qualifications. Il respecte l'autonomie nationale/académique tout en proposant un cadre commun accepté partout en Europe. Il favorise des jugements précis sur les qualifications susceptibles d'être comprises dans un autre contexte éducatif. Il améliore la visibilité de l'établissement à l'étranger. Il accroît la capacité d'insertion professionnelle des diplômés aux niveaux national et international. Il fait gagner du temps puisqu'il fournit les réponses à de nombreuses questions récurrentes adressées aux services administratifs des établissements au sujet du contenu et de la transférabilité des diplômes.

Enfin, il est nécessaire parce que de nouvelles qualifications se développent dans le monde, les structures d'enseignement et systèmes de qualification évoluent en permanence sous l'effet de mutations économiques, politiques et technologiques rapides. Un nombre croissant de citoyens mobiles sont en quête d'une juste reconnaissance de leurs qualifications. La non-reconnaissance et la sous-évaluation des qualifications constituent à présent un problème général. Les informations fournies par les seuls diplômes originaux sont insuffisantes ; il est, par conséquent, très difficile d'évaluer le niveau et la fonction d'une qualification en l'absence d'informations précises et appropriées.

Le supplément au diplôme peut apporter une réponse à ces besoins : il favorise la transparence

Par cette déclaration, les Ministres ont décidé d'harmoniser l'offre de formation universitaire en créant le schéma européen d'organisation des études. Le système LMD est donc né de ce qu'on appelle le processus de Bologne.

Tout en préservant le caractère national du système universitaire de chaque pays, la démarche choisie engage les gouvernements à rendre compatibles et comparables les architectures de l'ensemble de l'enseignement supérieur. Le processus ambitionne de faire converger les systèmes d'enseignement en Europe vers un système plus transparent fondé sur trois cursus : la Licence, le Master et le Doctorat.

Cette initiative est progressivement suivie et développée par la plupart des gouvernements et des universités européennes mais surtout par l'Union européenne. En effet, moins d'une année après la déclaration de Bologne, dès mars 2000, l'Union Européenne intervient dans le processus et lui donne une plus grande ambition, en se fixant à Lisbonne l'objectif de devenir en 2010, la société de la connaissance la plus compétitive du monde, dotée d'une croissance durable et d'une solide cohésion sociale.

Cette intervention de l'Union Européenne promeut le projet et intègre désormais les domaines sur lesquels l'Union n'a jusque-là de compétence comme l'enseignement supérieur. Les Etats membres sont donc invités à intervenir dans ce champ de compétence et à mettre en œuvre des réformes qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par Bologne en utilisant une «méthode ouverte de coordination».

La déclaration de Lisbonne insiste par ailleurs sur l'importance de former des diplômés «employables » à tous les niveaux,

dans l'enseignement supérieur ; il s'adapte à l'évolution rapide des qualifications ; il soutient la mobilité, l'apprentissage tout au long de la vie et l'accès à celui-ci ; il favorise des jugements équitables et précis sur les qualifications.

c'est-à-dire capables de s'adapter en permanence aux évolutions économiques et sociales.

En décembre 2000, les chefs d'Etat de l'Union, réunis à Nice sous la présidence de la France, adoptent un plan pour l'amélioration de la mobilité en Europe.

Ces initiatives européennes s'inscrivent dans la nécessité de la construction de l'avenir de l'Union et des citoyens européens. Ceci vise les échanges, la reconnaissance des diplômes. De ce fait, l'article 15 de la «Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle» stipule qu'il faut « *partager les connaissances et les savoir-faire à travers les frontières et les continents* »¹². En ce qui concerne les échanges et la coopération, ces objectifs peuvent être réalisés par le partenariat entre les établissements de l'enseignement universitaires. La dimension internationale doit exister dans les programmes. Le dernier paragraphe prévoit « *l'harmonisation des connaissances, compétences et aptitudes des diplômés* »¹³.

A Salamanque, les 29 et 30 mars 2001, plus de 300 institutions européennes d'enseignement supérieur ainsi que les principales organisations les représentant¹⁴ se sont réunies afin de rappeler les principes d'harmonisation des systèmes européens d'enseignement supérieur et pour préparer leur contribution à la réunion de Prague. Elles ont

convenu sur des priorités, des objectifs et principes suivants :

- les institutions européennes d'enseignement supérieur réaffirment leur soutien aux principes de la déclaration de Bologne et leur engagement en faveur d'un espace européen de l'enseignement supérieur mis en place avant la fin de la décennie ;
- pour aller de l'avant, les universités européennes doivent être assurées des conditions permettant à la fois autonomie et engagement responsable ;
- l'espace européen de l'enseignement supérieur doit se construire sur la tradition européenne d'un enseignement tenu pour une responsabilité publique ;
- la recherche constitue l'identité motrice de l'enseignement supérieur ;
- l'enseignement supérieur européen se caractérise par des langues, des systèmes nationaux, des types d'établissement, des profils institutionnels et des orientations de programmes très divers ;
- la qualité est la condition nécessaire de la confiance, de la pertinence, de la mobilité, de la compatibilité et de l'attrait des institutions parties prenantes de l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- les institutions européennes d'enseignement supérieur ont conscience que leurs étudiants ont besoin et demandent la mise en place de qualifications qu'ils peuvent effectivement utiliser pour la poursuite de leurs études et leur carrière dans l'ensemble de l'Europe. Ces institutions, de même que leurs réseaux et organisations, reconnaissent leur responsabilité et leur rôle à cet effet, confirmant ainsi leur désir de s'organiser pour y arriver, cela dans le

¹² Serbanescu-Lestrade : « Les diplômes universitaires en Europe : de la reconnaissance à l'harmonisation », communication lors de la première journée Jeunes chercheurs du 19 septembre 2003, Réseau d'études sur l'enseignement supérieur (RESUP)-IREDU-Dijon, p 8

¹³ Serbanescu-Lestrade : Op. Cit, p 8

¹⁴ Il s'agit : Centre européen de l'enseignement supérieur-CEPES, European Network of Information Centres-ENIC, Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche-CD6ESR, European University association-EUA, European Network for Quality Assurance-ENQA, European Students Information Bureau-ESIB, European Association of Institutions in Higher Education-EURASHIE.

cadre de leur autonomie institutionnelle¹⁵.

En mai 2001, réunis à Prague, pour dresser le bilan de la déclaration de Bologne, les trente-deux pays désormais engagés dans le processus constatent les progrès accomplis et définissent les axes prioritaires pour les années à venir. A cette occasion, ils soutiennent l'idée que l'enseignement supérieur doit être tenu pour un bien public qui relève de la responsabilité publique. Ils ont aussi souligné la dimension sociale du processus de Bologne. Outre les six objectifs définis à Bologne, ils insistent sur quatre points :

- l'importance de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, indispensable au choix qu'a fait l'Europe d'être une société et une économie de la connaissance ;
- l'implication des étudiants dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- la nécessité de rendre cet espace attractif ;
- le renforcement du suivi du processus¹⁶.

Des oppositions à l'harmonisation apparaissent sur la scène socio-politique européenne. Les opinions de pro et contre s'affrontent. La nécessité d'une harmonisation des diplômes est irrévocable. Ce que craignent les étudiants c'est le danger des pouvoirs supranationaux. Ce qu'ils dénoncent c'est «*le manque de transparence, d'information et de participation dans les modes de décision au niveau européen*»¹⁷. Cette crainte est aussi centrée sur la menace du service public. Il est incontestable que les principaux acteurs concernés par ce système (les étudiants) sont inexistantes lors des prises de décisions.

¹⁵ Déclaration de Salamanque disponible sur le site Internet : <http://www.europa.eu.int/>

¹⁶ Déclaration de Prague disponible sur le site Internet : <http://www.europa.eu.int/>

¹⁷ Elle a eu lieu à Göteborg entre le 22 et le 25 mars 2001. A cette occasion, une déclaration pour le futur du processus de Bologne a été faite in Student Göteborg Declaration, 25 March, 2001, disponible sur <http://www.eduserver.de/>

Ce mouvement de prise de conscience a pris une dimension européenne lors de la Convention étudiante de Göteborg. A cette occasion, il est rappelé le rôle important détenu par l'ESIB (the National Unions of Students in Europe / Les Unions Nationales des Etudiants en Europe).

L'ESIB a participé à Bologne et particulièrement au sommet de Prague où il a présenté le rôle décisif des étudiants pour promouvoir une éducation supérieure de qualité qui doit être accessible à tous. Pour eux, la déclaration de Bologne est un pas crucial dans la construction européenne qui doit bénéficier à tous les étudiants, en promouvant les bonnes expériences, la coopération et la solidarité entre les nations. Les étudiants ne sont pas assez écoutés malgré le fait qu'ils sont les principaux acteurs et bénéficiaires des réformes européennes. De ce fait, ils considèrent impérative leur participation au suivi du processus de Bologne¹⁸.

A la conférence de Graz (29-31 mai 2003), l'EUA (Association européenne de l'Université) organise la deuxième Convention des institutions européennes d'enseignement supérieur qui souligne le rôle moteur des institutions d'enseignement supérieur dans la conduite des réformes au niveau européen¹⁹.

En septembre 2003, la Conférence de Berlin a constitué une étape essentielle, elle aussi, dans le suivi du processus de Bologne¹⁹. Ce sont quarante-deux Etats qui signent la déclaration qui, en confirmant l'objectif de 2010, fixe des objectifs intermédiaires, en particulier l'adoption des méthodes et critères reconnus mutuellement en matière d'évaluation de la qualité, de la délivrance du supplément au diplôme à partir de 2005 et l'engagement de supprimer les obstacles juridiques à la reconnaissance des diplômes conjoints.

¹⁸ Serbanescu-Lestrade : Op. Cit , p 8

¹⁹ Déclaration de Graz disponible sur le site Internet : <http://www.europa.eu.int/>

Il est également décidé d'inclure le Doctorat dans le processus de Bologne²⁰.

Le sommet de Berlin réaffirme, malgré les détracteurs du LMD, que l'enseignement supérieur reste un bien public et une responsabilité publique. A l'issue de ce sommet, les Ministres se sont donnés rendez-vous à Bergen.

Au sommet de Bergen, les Ministres responsables de l'enseignement supérieur dans les pays participant au processus de Bologne se sont réunis pour faire un bilan à mi-parcours et fixer les objectifs et les priorités pour 2010. Ils ont accueilli l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine en tant que nouveaux pays participant au processus de Bologne. Ils ont, tous ensemble, confirmé leur engagement à coordonner leurs politiques par le biais du processus de Bologne pour établir l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) d'ici 2010 et à assister les nouveaux pays participants²¹.

On est en droit de se demander si les objectifs préalablement établis à Bologne n'ont pas, lors du sommet de Bergen, été redéfinis ou tout au moins recentrés voire révisés. Sachant que l'établissement d'une politique quelle qu'elle soit dépend du contexte socio-économique dans lequel elle a été promulguée, l'évaluation de cette politique à mi-parcours suppose à nouveau une prise en compte de la conjoncture.

L'évaluation de Bergen a eu pour finalité d'essayer de proposer un objectif général susceptible de regrouper les cinq objectifs opérationnels définis à Bologne dans la mesure où cet objectif général n'avait pas encore été explicitement défini.

La prise en compte des diversités des niveaux d'étude et de formation a conduit le groupe d'évaluation à émettre l'avis suivant :

²⁰ Déclaration de Berlin disponible sur le site Internet : <http://www.europa.eu.int/>

²¹ Déclaration de Bergen disponible sur le site Internet : <http://www.europa.eu.int/>

pour que l'ensemble des objectifs proposés par le processus de Bologne soient atteint à l'horizon 2010, il faut au préalable se soucier de la qualité des enseignements dispensés dans les 42 pays signataires. En définitive, promouvoir l'équivalence des diplômes et la mobilité des étudiants dans l'EHEA suppose a priori une homogénéisation de la qualité des enseignements dispensés (et non une standardisation de ces mêmes contenus).

Considérant que si la réforme LMD est avant tout une réforme visant l'harmonisation des architectures des enseignements supérieurs européens, ce processus a débuté avec les différents sommets ministériels européens. Leurs déclarations communes vont ainsi poser les bases d'un nouveau modèle d'organisation de l'enseignement supérieur européen. Il va engendrer dans la plupart des Etats signataires, des transformations substantielles du système d'enseignement supérieur : c'est le système LMD. On l'appelle aussi le processus de Bologne ou processus de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

III.- LES ENJEUX DE LA REFORME LMD

Le concept d'enjeu

Pour tenter une définition de la notion d'enjeu, nous nous reposons sur la consultation du *Littré dictionnaire de la langue française en un volume*²². Ce dernier donne deux définitions suivantes, plutôt diverses, de ce terme :

- Argent qu'on met en jeu au début d'une partie et doit revenir au gagnant ;
- Ce que l'on peut gagner ou perdre dans une compétition, une entreprise.

Tous ces sens du terme enjeu ne nous suffisent pas pour caractériser la réforme LMD.

²² Littré dictionnaire de la langue française en un volume, 2000, p570

Pour Fabienne Goux-Baudiment²³, le concept d'enjeu est propre à la prospective, plus particulièrement normative. Ainsi, elle souligne que l'enjeu doit être compris dans le sens américain de challenge, et dans le sens français de changement. L'enjeu est la tendance à porter au changement (pour son public cible et non pour la tendance en elle-même), positif (opportunités) ou négatif (menaces). Ce concept d'enjeu est pédagogique et sert à expliquer pourquoi on choisit d'observer ou de détailler telle tendance plutôt que telle autre. Pourquoi, par exemple, on observe une tendance mondiale à l'amélioration des systèmes de l'éducation depuis quelques années ? Bien sûr parce qu'elle est porteuse d'enjeux en termes de mondialisation numérique, mais aussi et surtout de développement (alimentation, hygiène, alphabétisation, accès au savoir) pour les deux tiers du globe.

Pour caractériser la réforme LMD, nous allons nous rapprocher du 2^{ème} sens du Littré parce que le concept enjeu n'est pas le changement ; l'enjeu est dans le changement, le changement porte à l'enjeu.

L'enjeu peut être présent dans la pensée qui engendre l'entreprise du changement et constitue l'objectif de celle-ci ; il peut aussi être absent de la pensée et constitue la conséquence du changement (entreprise) non apparente à la pensée.

C'est pourquoi ce deuxième sens du Littré semble mieux s'apparenter à notre conception du terme enjeu dans cette entreprise qu'est la réforme LMD en Europe.

En tant qu'«entreprise» de réforme de l'enseignement, le LMD se présente (ou se pose) comme une tentative d'équilibrage et d'harmonisation des différents systèmes

éducatifs des pays de l'Union Européenne, en leur donnant une base commune sur laquelle chacun pourra s'appuyer et s'identifier.

Le LMD peut, aussi, être entendu comme entreprise de compétition du système unique européen avec les autres systèmes éducatifs du monde (américain, chinois, etc).

Avec les enjeux qui le caractérisent ou qu'elle comportera, certainement, la réforme LMD engendrera une tension qui s'annonce réelle et d'intensité visible dans le système éducatif de chaque pays. Cette tension proviendra certainement de la complexité du processus de mise en œuvre de cette réforme et du temps qui sera nécessaire à son développement. Sa mise en fonctionnement est aussi source de tension dans chaque pays et dans chaque établissement d'enseignement supérieur de l'Europe.

On observe que l'Europe pense tout gagner et néglige toute perte éventuelle. Rien n'est moins certain. On pourrait toujours se demander ce qu'implique cette politique de l'éducation et comment elle sera perçue par ses acteurs, étudiants, enseignants, dirigeants, chef d'entreprises ou responsables. On s'interrogera peut être également sur la force de la perte, possible sinon probable, de chacun des systèmes éducatifs concernés par le processus.

En effet, cette réforme met en jeu une nouvelle politique de l'éducation. Elle se veut moderniste et tournée vers la pluridisciplinarité et la compétitivité avec les systèmes du monde. Devra t-on, alors, penser que l'éducation des peuples comporte encore une dose de compétition entre pays ou régions du monde alors que la mondialisation déjà en œuvre dans les autres secteurs, doit viser aussi celui de l'éducation ? C'est une question qui peut paraître cruciale quand on peut se demander si la nécessité de former un certain nombre d'étudiants sur une base commune ne repose pas implicitement sur ce nouveau paradigme de la mondialisation de la connaissance et du savoir. C'est peut-être, heureusement ou malheureusement, la question à se poser maintenant quant à ces enjeux : économie, politique, société, éducation ou marché du

²³ Goux-Baudiment (F) note à DESTATTA (Philippe) : Introduction : vers l'élaboration d'un système de représentation explicite de la réalité, http://www.wallonie-en-linge.net/wallonie_Pro prospective/Mission-Prosp_w21/Rapport-2002/Introduction.htm

travail qui ne cessent de faire reculer les frontières. Le LMD répond, tout comme certainement les autres systèmes éducatifs de notre temps, à certaines exigences de coopération mondiale qui se veulent avant tout modernes et raisonnées. Nous prévenons pourtant que le débat sur le sujet est loin d'être simple et qu'il crée bien souvent plus de questions que de réponses.

Précisons finalement que *l'entreprise* du LMD répondra peut-être à ce qui semble être motivé de prime abord par une compétition mondiale de l'éducation. Nous essaierons d'en cerner les tenants et les aboutissants. Les enjeux que soulève le LMD ne s'arrêtent bien évidemment pas là, mais ces interrogations pourraient probablement constituer la pierre sur laquelle repose le reste du système²⁴.

Les différents enjeux du LMD

Enjeux politiques et stratégiques

En dépit de différences parfois importantes entre les pays, les universités européennes affrontent des défis d'ampleur et de nature identiques. La concurrence accrue, qu'ils subissent des universités américaines ou asiatiques, frappe de plein fouet les établissements du Vieux continent et les dépeuple. Pour contrer ce phénomène, des réformes, comme l'harmonisation des diplômes sont déjà mises en œuvre au niveau européen. La réforme LMD est d'un enjeu politique et stratégique évident²⁵.

En effet, les universités européennes sont d'abord confrontées à une compétition internationale de plus en plus vive tant sur le plan de l'enseignement que de la recherche. Cette concurrence très cruelle pour les universités d'Europe, est prouvée dans les classements internationaux publiés par les différentes institutions ou par la presse²⁶. Les

étudiants européens migrent désormais à travers le monde à la recherche de la possible meilleure formation pour obtenir les meilleures chances de réussir leur vie professionnelle : les étudiants choisissent les meilleures universités. Dans certains pays d'Asie et aux Etats-Unis, les universités concentrent leurs efforts pour attirer étudiants, enseignants et chercheurs de haut niveau. Ainsi, la Commission européenne a-t-elle estimé qu'environ 400.000 chercheurs nés en Europe travaillent aux Etats-Unis. Les Etats-Unis attirent environ 30% des étudiants européens et on évalue à deux fois plus d'étudiants européens aux Etats-Unis que d'étudiants américains en Europe.

De plus, les universités européennes devront s'affronter à l'arrivée de nouveaux centres du savoir et de la connaissance sur la scène internationale notamment la Chine, l'Inde et le Brésil qui n'attendent pas arrêter leur émergence au seul domaine économique. Donc si elles ne s'adaptent pas, les universités européennes finiront par être à la traîne dans les domaines de l'excellence. Les pays de l'UE, qui ne pourront (faute de moyens financiers par exemple) ou ne voudront, ou ne sauront prendre dès maintenant le virage vers un monde dans lequel connaissance, innovation, et adaptabilité seront des éléments déterminants, non seulement de la croissance économique, mais encore du progrès social et de l'épanouissement individuel, seront condamnés au déclin.

C'est ainsi qu'à l'instar des systèmes nord-américains, cette réforme LMD constitue un enjeu politique et stratégique majeur sur l'avenir de l'éducation en général et de l'enseignement supérieur en particulier, ainsi

Tong de Shanghai, montrent année après année que les universités européennes ne sont pas les mieux classées, à de rares exceptions près. Ainsi dans le classement 2005, neuf (9) universités européennes (dont 5 britanniques figuraient dans les 50 premières mondiales (contre 36 américaines). Et sur les 10 premières, seules Cambridge (2^e) et Oxford (10^e) pouvaient se mesurer aux 8 autres, toutes américaines (dont Harvard, 1^{ère}). On retrouve peu ou prou les mêmes indications dans le classement établi chaque année, selon une méthodologie différente, par le Time Education Supplement.

²⁴ Itoua (J) : Op. Cit

²⁵ Itoua (J) : Op. Cit

²⁶ En dépit des contestations méthodologiques dont ils font régulièrement l'objet, les classements internationaux, notamment celui de l'université JIA

que par l'avenir économique et social dans tous les pays de l'Union. Elle devrait permettre à l'Union de se fixer pour objectif de devenir d'ici 2010, «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde». Cet enjeu majeur, à la fin de la décennie, pour l'Union Européenne, tient donc à la volonté politique des Etats membres à s'engager dans cette réforme profonde de leurs universités.

C'est une nécessité pour les universités de participer dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la construction de l'espace européen compris comme puissance unifiée de développement. Cette responsabilité des Universités pourrait constituer la dimension culturelle et scientifique de la promotion de l'identité européenne dans le monde. La mise en place du schéma qui se généralise aujourd'hui à l'ensemble des universités de l'Union constitue déjà cet élément moteur du développement et de la construction de l'espace européen dans cette dimension de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est à l'évidence, la voie stratégique de la politique de l'Union dans le domaine de l'éducation.

Le LMD vise la construction d'une référence européenne dans le domaine de la formation et de l'éducation. Aujourd'hui, il n'échappe à aucun observateur de constater qu'un seul référent culturel de formation, le référent américain, mobilise le monde de la science, de la culture, de l'éducation. La diversité culturelle de la formation doit s'exprimer. La référence européenne est donc une réponse nécessaire à ce monopole américain.

La diversité culturelle en Europe est une richesse qui apporte un atout majeur dans cette concurrence au système américain. Il suffit donc de bien structurer et harmoniser les immenses moyens européens.

Les enjeux actuels sont considérables. Ils sont liés au souci de donner aux jeunes, dans les dispositifs de formation universitaires en Europe une alternative à l'inspiration américaine. Il reste que ce nouveau modèle

européen trouve un écho dans les autres pays ou autres régions du monde. Aujourd'hui, en dépit de la poussée résolue de puissances du savoir et de la connaissance en Asie, ce continent fortement demandeur d'innovation technologique, risque de se tourner exclusivement vers le continent américain, considéré comme la seule référence mondiale. La référence européenne résultant de la réforme LMD, pourrait mettre fin à ce paradoxe.

Si on individualise l'exemple de la France, le LMD vise aussi à améliorer l'attractivité et la compétitivité de ses universités. De ce fait, le dispositif doit gagner en clarté, pour être compris par l'ensemble de demandeurs étrangers. A cet égard, il est important que la simplification de l'offre de formation puisse permettre d'attirer des étudiants étrangers. Cette attractivité est déjà possible d'autant que le territoire français est densément émaillé d'universités : ce qui constitue pour la France, un atout considérable dans la compétition internationale. Déjà aujourd'hui, de nombreux étudiants étrangers viennent se former en France. Il convient de renforcer ce gain de sollicitation car ces étudiants représentent le meilleur vecteur du développement économique, culturel et social (made in France) lorsqu'ils regagnent les lieux de leur insertion professionnelle. Il reste donc d'améliorer l'offre de formation dans les établissements pour permettre à ces étudiants l'acquisition de nouvelles visions de développement technique et technologique et se constituer des éléments de référence dans le monde.

On pourrait donc observer et percevoir que le LMD renferme un enjeu politique d'équilibre international dans le domaine (du savoir et de la connaissance) de l'éducation. En effet, la compétition internationale la plus intense est sans contexte celle qui confrontera les systèmes de formation universitaires. Il convient donc d'éliminer les clivages existant aujourd'hui entre les systèmes de l'enseignement supérieur du monde. L'énergie dépensée pour cette défense d'intérêt particulier doit être affectée à une action impérieuse : il s'agit de faire en sorte que le

réfèrent national de l'offre de formation et de recherche puisse s'exprimer au sein d'une large compétition internationale.

Enjeux organisationnels

En France, comme dans les autres pays de l'UE, le paysage universitaire est une mosaïque de traditions, de structures et de compétences qu'il faut utiliser au mieux pour affronter, dans les meilleures conditions possibles, la compétition mondiale dans le savoir. C'est une compétition pour le progrès. L'Europe ne peut en être absente, pour elle-même et pour tous les pays du monde qui lui sont associés. Dans le contexte de l'édification d'espace unifié d'enseignement supérieur et de recherche encore en devenir, elle se prépare donc à prendre une part active dans cette compétition²⁷.

Le système LMD est un puissant levier de transformation de l'enseignement supérieur. En effet, le processus de Bologne a révélé la nécessité d'une modernisation de l'enseignement supérieur européen en général, et français en particulier. Cette réforme touche aussi bien l'organisation que le système d'évaluation de la qualité et de l'efficacité de la formation de l'enseignement supérieur. C'est surtout un enjeu majeur pour le système français sur lequel nous nous sommes donné un temps de regard.

Pour l'ensemble, ce processus a pour enjeu de construire un espace européen de l'enseignement supérieur, capable de rentrer en compétition avec les Etats-Unis et de développer une identité qui lui est propre. Le LMD est original par la nature et la valeur des actions qu'il mobilise. Contrairement aux réformes nationales qui l'ont précédé, il ne s'attaque pas aux structures institutionnelles, mais propose une refonte des «produits» (les diplômes) et des «systèmes de production» (organisation des études en semestre et en modules d'un côté et généralisation des ECTS de l'autre).

En effet, cette réforme offre aux étudiants un éventail de possibilités en matière de formation et d'itinéraires au sein de l'université où ils étudient, mais aussi dans d'autres universités nationales et à l'étranger : cela se passe déjà dans la majorité des *Business schools* (écoles de commerce). Une nouvelle organisation, inspirée du système européen de transfert de crédit (ECTS en anglais), découpe les cursus non en années universitaires, mais en semestres et crédits européens. Un crédit représente un volume d'heures de cours, de TD, de TP et de travail personnel. Il peut aussi valider un stage, un séjour à l'étranger. Les crédits constituent une monnaie d'échange (c'est «l'Euro des universités») : ils sont transférables d'une formation et d'une université à l'autre en France comme en Europe. Ils sont capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis. La formation s'effectue par semestre.

Par ailleurs, elle prévoit la mise en place des modalités de contrôle des systèmes de production par l'introduction de procédure d'assurance qualité.

La mise en place du LMD s'accompagne d'une rénovation des formations qui se veulent plus adaptées à la diversité de la demande des étudiants tout en donnant sa place au travail personnel. Les cursus d'études sont découpés en unités d'enseignement valeur définies en crédits européens et organisés sous forme de parcours personnalisés, que l'on peut effectuer en formation initiale ou continue. Ces parcours comprennent des unités d'enseignements (UE) obligatoires et des unités d'enseignement (UE) choisies librement par l'étudiant. Chaque UE est affectée d'un coefficient.

De plus, comme nous l'avons déjà fait saisir plus haut, le système LMD est organisé et assis sur trois piliers : une architecture des études fondées sur trois grades, une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement (UE) et enfin, la délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes dite «supplément diplôme».

²⁷ Itoua (J) : Op. Cit

La nouvelle offre de formation est organisée à l'intérieur de grands domaines recouvrant plusieurs disciplines, et cohérents du point de vue des débouchés professionnels auxquels ils conduisent (y sont inclus évidemment ceux conduisant à l'enseignement et à la recherche).

Cette nouvelle organisation de l'enseignement universitaire est désormais une architecture incontournable pour le monde universitaire français. Le premier arrêt (le premier cycle) est celui de la Licence. La deuxième strate (le deuxième cycle) est celle du Master et la dernière marche (le troisième cycle) est celle du Doctorat. Le nouveau système, LMD, classe ainsi les diplômes Bac + 3 au niveau L, les diplômes BAC + 5 au niveau M et les BAC + 8 au niveau D. Son application pose, cependant, quelques complications d'alignement de diplômes de grandes écoles sur le grade de Master. Ainsi les écoles qui confèrent leurs diplômes au bout de 4 ans (BAC + 4) doivent le faire maintenant, pour s'aligner sur le grade Master, à 5 ans : inversement celles dont le cursus demande 6 ans après le BAC (BAC + 6) devraient ramener à 5 ans pour s'aligner sur le Master. Pour établir cette assimilation, l'application de la réforme requiert une transition inévitable, avant laquelle la réforme complique la base de recrutement pour l'accès au grade de Doctorat en s'adressant en même temps aux étudiants de niveau BAC + 5 et à ceux de niveau BAC + 4 ou BAC + 6.

Il faut souligner que le système accorde exclusivement des dérogations pour prolonger les cursus. Ainsi, le niveau M peut correspondre à BAC + 6 et le niveau D à BAC +....

De plus, la situation créée par la réforme LMD complique certes la discussion sur les contenus des enseignements.

Cependant, le LMD constitue une opportunité intéressante, dans la mesure où il assouplie la rigueur de la relation de l'offre et la demande de formation. Jusqu'à présent l'on vit en France dans une logique de l'offre nationale de formation. Ainsi, le système

constitue une avancée indéniable dans le sens de l'harmonisation. Par conséquent, les diplômes cessent de conserver leurs valeurs exclusivement nationales : ils seront individuels pour chaque pays qui les délivre bien sûr, mais européens. Un des enjeux du LMD consiste pour chaque Etat (France) donc à trouver des critères de classification nationale des diplômes pour leur donner la valeur européenne.

Dans ce cadre, le rôle des équipes de formation doit être réaffirmé : ces équipes ont pour mission première d'élaborer des référentiels, des programmations, des chaînes de progression et de consolider les contenus de formation.

Le LMD ou processus de Bologne, constitue incontestablement une réforme sans précédent qui doit stimuler la modernisation des structures de l'enseignement universitaires. A cet égard, la France semble bien avoir une avance sur ses partenaires de l'Union. Dès avril 2002, des décrets décident de la mise en place progressive de la réforme LMD dans les universités françaises. Le basculement des universités françaises au système LMD va s'effectuer en quatre vagues : A en 2003, B en 2004, C en 2005 et D en 2006. Alors que treize universités dont Valenciennes, Lille II et Artois expérimentent la réforme en 2002, beaucoup de pays européens étaient encore dans la réflexion pour l'adaptation. On peut donc déjà saluer la capacité d'adaptation des universités françaises au LMD. Mais il reste un certain nombre de tabous qui malheureusement les enferment souvent dans l'immobilisme. Il est pourtant temps de dépassionner les débats sur le rôle et la place de l'enseignement universitaire en France pour l'affranchir des pesanteurs idéologiques qui retardent la mise en place de la salutaire réforme et, in fine, desservent le pays dans ses ambitions au progrès. Car il est préjudiciable d'ignorer que, les universités qui sont les berceaux d'influence doivent aussi être les outils du rayonnement et de la puissance d'une nation. Au-delà de l'Hexagone, c'est bien là que réside l'enjeu pour l'Europe : affirmer ses valeurs et sa vision du monde. Les universités du XXI^e siècle peuvent contribuer au développement

d'une nouvelle Europe des Lumières qui doit marquer de son empreinte la société de la connaissance et de l'innovation. Pour y parvenir, l'Europe a besoin d'une méthode. Loin d'engager le grand soir de l'université, il s'agit de privilégier l'incitation et l'expérimentation, d'une façon progressive, par petits pas, mais avec détermination, enthousiasme et conviction.

Enjeux de communication

Faire l'Europe, c'est avant tout rapprocher les habitants de ses pays membres, abattre les frontières pour favoriser les échanges culturels et commerciaux. Pour éliminer les frontières culturelles entre Etats, une arme semble essentielle à l'UE. C'est la communauté de la politique de l'éducation. Dans cette optique, les pays européens ont décidé d'harmoniser les formations délivrées aux étudiants. Ainsi, ils ont adopté un cursus commun pour faciliter les comparaisons et les équivalences entre Etats de l'Union et pour favoriser la mobilité des étudiants. Désormais, les systèmes d'enseignement supérieur dans ces pays sont coordonnés et harmonisés par le LMD²⁸.

C'est certain que, et nous l'avons déjà relevé plus haut, le système LMD se fixe comme enjeu outre la promotion du développement communautaire, d'encourager et de faciliter la mobilité des opérateurs de l'éducation, de favoriser l'intégration sur le marché du travail et construire un cadre commun de référence. Fondés sur cette volonté de constituer un espace européen uni de l'enseignement supérieur et de la recherche, les pays de l'UE ont donc entrepris l'harmonisation, la mutualisation de la politique d'éducation.

Le concept de mobilité se décline dans la perspective de développer la souplesse, l'attractivité et l'originalité des cursus de

formation autant que celle d'encourager la mobilité professionnelle.

La mobilité des étudiants au sein de l'Europe n'est pas, il faut en convenir, chose nouvelle. Si on devrait identifier ses origines, il faut remonter au Moyen Age, période pendant laquelle des universités prestigieuses accueillait des étudiants, certes pas nombreux, mais venant de tous les pays du vieux continent. Par exemple, c'est à Bologne que fut fondée en 1158 par Frédéric 1^{er}, la plus ancienne université italienne. Née sur la base d'écoles préexistantes qui associaient, par contrats, des maîtres et des élèves, l'université était avant tout une communauté d'étudiants reconnue par Frédéric 1^{er}. Elle attirait de nombreux étudiants italiens mais aussi étrangers et des maîtres réputés.

Bologne jouissant d'une réputation internationale sans égale à cette période du fait de ses enseignements de droit (canon et civil) et de médecine, ses facultés accueillirent jusqu'à 2000 étudiants venus des quatre coins de l'Europe, dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Ainsi on peut insinuer une parenté, réelle, entre le rôle important d'attractivité joué par Bologne au Moyen Age et son rôle historique, aujourd'hui, dans le LMD.

Le LMD doit être utilisé comme levier pour la mise en œuvre d'une politique ambitieuse commune (et individuelle) de la mobilité qui bénéficie au plus grand nombre d'étudiants, quelles que soient leurs conditions sociales et économiques. La mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs doit prendre une nouvelle dimension, à la fois quantitative et qualitative. Au-delà du simple déplacement physique des individus et des bénéficiaires qu'ils en tirent, elle doit être conçue comme un instrument de l'évolution des cursus vers une internationalisation accrue. Elle sera facilitée par des dispositifs de préparation linguistique et culturelle. L'usage des programmes communautaires (notamment Socrates et Leonardo) sera renforcé, ainsi que l'utilisation de différents outils et procédures : reconnaissance des acquis et validation des périodes d'études à l'étranger, doubles diplômes et diplômes conjoints, cursus

²⁸ Peronnau (M) : «Quels enjeux pour l'uniformisation européenne de l'enseignement» ? Actualités, Diplômes- Mars 2003

intégrés, développement et prise en compte des stages en entreprise à l'étranger, mise en place d'échanges doctoraux européens et développement des co-tutelles de thèses, organisations d'universités européennes d'été.

Pour la France, les établissements doivent être en mesure, dans l'internationalisation croissante des échanges, d'accueillir des chercheurs et des enseignants de haut niveau, des étudiants étrangers des trois degrés. Attirer et recruter des enseignants étrangers, accroître le flux d'étudiants de l'établissement à l'étranger, des étudiants étrangers dans l'établissement constituent des enjeux essentiels dans ce processus de renforcement de la présence de l'enseignement supérieur français sur la scène européenne et internationale.

La mise en œuvre de cette politique passe notamment par la mise en place d'une politique d'information sur l'offre de formation des établissements (outils et supports modernes d'information, site web en langue étrangère, participation à des manifestations de promotion et à des salons à l'étranger), la mise en place d'un véritable dispositif d'accueil (qui pourra prendre la forme d'un guichet unique) et d'accompagnement des étudiants, des enseignants et chercheurs étrangers (ensemble de prestation comprenant des journées d'accueil, un suivi administratif et pédagogique, une aide à la résolution des problèmes d'installation, diverses formes de tutorat, un suivi des anciens étudiants étrangers), l'élaboration de produits de formation spécifiques adaptés à la demande étrangère et particulièrement des formations à distance, ainsi que par des dispositifs d'exportation de formation.

Dans cette perspective, le renforcement des relations avec EduFrance permettra d'élaborer un catalogue représentatif de la totalité et de la diversité de l'offre française de formation et de définir des conditions d'accueil des étudiants étrangers qui tiennent compte de la complémentarité des rôles respectifs de l'agence et des acteurs de terrain.

Plus récemment Bruxelles, en lançant le programme Socrates (1995) en a gravé dans les textes européens le principe. Mais la véritable impulsion a été donnée par les différentes rencontres des Ministres européens ayant en charge l'enseignement supérieur qui ont mené une réflexion destinée à «préparer l'Europe à cette compétition de matière grise, qui va caractériser le XXI^e siècle».

Le processus de Bologne a en effet favorisé l'amélioration de la coopération inter-universitaire au plan régional ainsi qu'une plus grande transparence et une meilleure communication en interne.

Le LMD, dit aussi processus de Bologne, rend également indispensable une parfaite connaissance des outils, comme Internet par exemple, pour pouvoir communiquer (avec l'université et aussi l'étranger). De plus, le LMD demande à l'étudiant de connaître davantage le système universitaire et tous ses rouages.

Il convient de repréciser, encore une fois, que ce processus européen de réforme visant à créer un espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), est inhabituel en ce sens, même s'il est encore peu structuré, qu'il est dirigé par l'ensemble des pays qui y participent en coopération avec un certain nombre d'organisations internationales, dont le conseil de l'Europe. Les grands objectifs de ce processus sont donc d'arriver, d'ici à 2010, à ce que les systèmes d'enseignement supérieur des pays européens soient organisés de telle sorte que :

- il soit facile d'aller d'un pays à un autre au sein de l'EEES, pour y poursuivre des études ou y travailler ;
- l'attractivité de l'enseignement supérieur européen augmente afin qu'un grand nombre de personnes originaires de pays non européens viennent également étudier et/ou travailler en Europe ;
- l'EEES dote l'Europe d'une assise solide de connaissances de pointe et de grande qualité et veille à ce que l'Europe se développe en tant que

communauté pacifique et de tolérance²⁹.

Cette réforme, répétons-le, pour le souci de clarté, dit aussi processus de Bologne répond aussi au souci majeur de promouvoir la coopération en matière d'évaluation de la qualité. Ce principe fondamental a été largement explicité au cours des sommets qui ont suivi celui de Bologne. Ainsi, dans la déclaration du sommet de Prague en 2001, les Ministres signataires ont reconnu le rôle vital que jouent les systèmes d'évaluation de la qualité dans la mesure où ils permettent de garantir des références de haut niveau et facilitent la comparabilité des diplômes en Europe. Toujours dans cette déclaration les Ministres ont réaffirmé leur attachement à la création d'espace européen de l'enseignement supérieur qui soit cohérent et efficace, tout en restant diversifié et adaptable³⁰.

Enfin, il convient de rappeler que cette réforme témoigne, avant toute chose, de l'émergence d'espace supra-étatique dont l'objectif est l'harmonisation des pratiques. Pour prendre l'exemple d'un pays comme la France, jusqu'à la fin des années 80, les établissements avaient vocation à appliquer les règles définies par l'Etat. La réforme du LMD a donc marqué une nette rupture avec cette approche. A cela s'ajoute, et c'est crucial, le fait que la réforme LMD a apporté une certaine liberté aux universités dans ce qu'elle leur permet de définir, en interne, certaines de leurs règles à réguler elles-mêmes la répartition de leurs moyens, à construire leur propre projet et à structurer leurs activités.

Enjeux pédagogiques

Une réforme de politique d'éducation ne peut se prévaloir d'une efficacité si elle n'intègre pas l'enjeu pédagogique comme une dimension de progrès. Une des forces du LMD

est de sortir des carcans disciplinaires d'autrefois. Il s'agira pour l'étudiant de construire son parcours et d'élargir son champ de compétence. Cela bien sûr avec l'aide d'un tuteur. En effet, le LMD devrait favoriser l'apprentissage ou le renforcement des langues, de l'informatique, la multiplication des stages en entreprises, et, ces modules d'enseignement et ces expériences professionnelles étant validés dans le cursus. L'enjeu de la réforme est donc de rendre le travail pédagogique plus collectif entre les enseignants et associer les étudiants pour permettre une réorientation, et surtout, pour rendre les étudiants plus acteurs de leur formation et de leur parcours³¹.

C'est aussi l'introduction dans les programmes d'enseignement supérieur des offres interdisciplinaires et le fait que bon nombre de pays ont saisi l'opportunité du LMD pour engager une transformation en profondeur de leur système d'enseignement supérieur qui constituent la force de cette réforme.

Avec l'introduction et la mise en place du LMD, l'organisation pédagogique a sensiblement évolué dans les établissements. Au regard d'objectifs des formations et des compétences attendues en fin de cursus, chaque Université, chaque UFR ou département procède à son examen critique. Ainsi, le LMD introduit donc :

- un travail pédagogique plus collectif : une Licence ou un Master, c'est d'abord une équipe pédagogique qui définit et assume ensemble la diversité des parcours offerts aux étudiants ;
- un accompagnement plus actif des étudiants par des enseignants tuteurs : nécessité dans un parcours et pour une spécialisation progressive, des possibilités régulières de faire le point et de se réorienter ;
- une participation active des étudiants : les étudiants sont appelés à être plus acteurs de leur formation et de leur parcours ;

²⁹ Le lecteur pourra développer cet aspect en se référant à la Déclaration de Bologne et à toutes les autres déclarations des sommets qui ont constitué, jusqu'à ce jour, les différentes étapes de la construction de l'EEES.

³⁰ Idiata (D. F) : Op. Cit, p45

³¹ Itoua (J) : Op. Cit

- une nécessité des moyens humains et matériels considérables ;
- un renforcement de la recherche : un développement considérable de la recherche scientifique car les laboratoires doivent accueillir des étudiants en première et deuxième années de Master pour des stages.

Le système LMD confère plus d'autonomie à l'étudiant dans la construction de son parcours. Mais il impose la mise en place ou la dynamisation d'une série de structures chargées de :

- l'accueil des étudiants ;
- l'aide à l'orientation et à la construction de leur projet d'études ;
- la prise en compte de l'hétérogénéité des étudiants ;
- la valorisation de ce concept d'hétérogénéité ;
- la mise en place d'enseignements adaptés, de remises à niveau spécifiques, de compléments de formation, etc ;
- la réflexion sur des méthodes pédagogiques incitant l'étudiant à devenir acteur de sa formation ;
- l'organisation de l'évaluation des formations et des enseignements ;
- l'évolution des pratiques d'évaluation des étudiants d'une logique de notation des connaissances vers une démarche de tests de compétences ;
- la cohérence des parcours, l'opportunité de leur maintien ou de leur évolution.

L'importance de ces différents points souligne la nécessité pour l'institution universitaire de confier à des personnes averties et déterminées, l'accompagnement et le suivi des apprenants. Ces personnes devront proposer les principes sur lesquels les acteurs de l'université vont se fonder dans l'accomplissement de leurs missions. Leur travail permettra de ménager, pour certains étudiants, des espaces de liberté dans chaque cursus et imaginer à leur intention des validations de compétences. C'est aussi grâce à ces personnes qu'on réussira à convaincre les

étudiants de l'intérêt des formations professionnelles.

L'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques constitue aussi un important enjeu du système LMD. Leur élaboration sera confiée aux membres des équipes de formation et devra prendre en compte l'hétérogénéité des étudiants, l'individualisation des parcours de formation, l'accueil du public en reprise d'études. Ces méthodes devront évoluer pour permettre à l'étudiant des prises d'initiatives dans l'acquisition des connaissances et des compétences. Ces exigences soulignent la nécessité d'identifier des personnes de qualité engagées en faveur de la réforme LMD.

L'évaluation des formations et des enseignements nécessite l'identification de personnes ressources qui définiront des indicateurs d'évaluation avec comme souci majeur la cohérence globale des cursus. Pour tirer le meilleur rendement des ressources humaines, prendre des dispositions concernant le temps de travail en tenant compte des nouvelles activités de l'enseignant (heures passées à recevoir les apprenants et/ou à leur répondre sur Internet par exemple), l'enseignant doit concevoir des contenus et des supports pédagogiques adaptés tout en ayant à l'esprit la connexion avec d'autres cours (comme suite du sien ou pré requis).

Le partage des ressources entre universités sera pris en considération. Les nouveaux enseignants seront formés à la pédagogie universitaire et les autres recyclés.

D'autre part pour répondre aux exigences d'un monde où les connaissances évoluent avec une extrême rapidité et où les échanges économiques deviennent intenses, les employeurs attendent de l'université qu'elle donne aux jeunes, outre de solides connaissances de base, des savoir-faire et des comportements, une ouverture d'esprit, le goût de se perfectionner, la capacité de s'insérer dans un travail d'équipe et une pratique courante des langues vivantes étrangères. Les employeurs deviennent aussi acteurs pédagogiques puisqu'ils interviennent, au sein

des universités, dans certaines filières. C'est aussi une introduction du LMD.

Le LMD tient, à ne point douter, à une réflexion sur les systèmes d'enseignement jusqu'aujourd'hui en vigueur. Dans un système, fortement caractérisé par le cours magistral, il apparaissait déjà nécessaire de penser autrement pour permettre aux étudiants d'apprendre différemment et dans les objectifs actuels du développement scientifique et économique. Peut-on déjà regretter l'absence au niveau de chaque pays, à l'instar de la France d'un bilan des nouvelles méthodes pédagogiques recommandées par le LMD ? Qu'à ce regret ne tienne : ce qui est aujourd'hui évident, c'est le besoin apparent et urgent de l'application de ces nouvelles méthodes pédagogiques pour aboutir à l'effectivité de l'hétérogénéité des étudiants et à l'établissement des parcours individualisés. Ces méthodes sont, naturellement une myriade :

- le présentiel ;
- les TICE ;
- des petits groupes ;
- des formations à la carte ;
- le tutorat ;
- la conduite de projets.

Cette diversité doit être prise en compte lors de la mise en place des équipes de formation chargées du LMD. Le problème est double : diffusion et réception, ce qui pose la question du rôle et de la place tant de l'enseignant que de l'étudiant. Grâce au LMD, l'on assiste à un exercice de décloisonnement. Dans cette nouvelle objectivité les attentes des étudiants requièrent de la part de l'enseignant une plus grande disponibilité. En outre, les étudiants seront leurs propres maîtres d'œuvre : ils choisiront ce qu'ils voudront faire.

Le travail de l'enseignant consiste traditionnellement, à transmettre du savoir, à diffuser des connaissances et à former des compétences. Il s'agit désormais de fournir aussi des méthodes de recherche permettant aux étudiants d'avoir suffisamment d'économie à l'intérieur de leurs propres

choix. Il ne s'agit pas de sanctionner d'emblée, mais d'encourager l'effort en faisant confiance, en demeurant disponible et en favorisant le travail de recherche en groupes.

De leur côté, les étudiants doivent participer aux débats et discussions qui permettent de mettre en évidence le résultat de leur travail de recherche. En outre, ils doivent exploiter les données et synthétiser les connaissances.

Le LMD implique une importante réflexion sur l'évaluation des enseignements et des enseignants. La rénovation pédagogique passe également par la mise en place d'une réflexion sur l'évaluation des enseignements – en termes de contenus et de procédure- et des enseignants. La véritable question porte sur la réflexion menée sur l'évaluation : il est possible de trouver des modalités d'évaluation adaptées à chaque situation spécifique d'enseignement. L'intérêt du LMD est patent, ne serait-ce parce qu'il permet d'évoquer un certain nombre de ces thématiques pour la première fois.

Enjeux humains et financiers

La réussite de toute œuvre, même de réforme de système, tient à la qualité et au volume des moyens humains et financiers qu'elle sollicite. La volonté des universités de présenter leur offre de formation, en vue d'une habilitation de la réforme LMD, a pu les conduire à repenser fortement leur actuelle offre. Cette mise en place du LMD doit générer d'une manière générale, des coûts humains et financiers importants. Cependant, il est encore trop tôt de prétendre avoir une vision précise sur ces enjeux humains et financiers de cette réforme³².

En termes de ressources humaines, le passage de l'ancien système au nouveau implique une réorganisation et une révision des effectifs des personnels (enseignant et non enseignant). Le LMD, faut-il le rappeler a fortement mobilisé les personnels, enseignants

³² Itoua (J) : Op. Cit

et IATOS, pour l'élaboration des maquettes, répondre aux navettes, informer les étudiants et résoudre les multiples problèmes de gestion et de logistique. La dose d'individualisation des parcours instillée par le LMD (accueil, orientation, accompagnement...) conduit à une gestion pédagogique et administrative plus personnalisée qui requiert une forte mobilisation des personnels³³.

S'agissant des personnels enseignants, le LMD met en lumière, avec une particulière acuité, la nécessité de mieux reconnaître toutes les activités d'enseignements et d'animation des formations dans le déroulement des carrières.

Tous les enseignants sont invités à assurer des permanences pour accueillir les étudiants, mais certains sont davantage sollicités et l'on voit de nouvelles fonctions se créer, remplaçant parfois, se superposant souvent à d'autres missions antérieures : responsables de Licence, de parcours, directeurs d'étude pour chaque année de formation, enseignants référents, présidents de jury (d'UE, de semestre, d'année, de diplôme)... Les Présidents d'université sont alors confrontés au problème de l'octroi de charges, de primes, bien au-delà de ce qui est alloué par le Ministère. Il est vrai que certains enseignants ont plus de travail et le LMD permet d'employer certaines personnes en plus ; mais il ne faut pas oublier que de nombreux postes sont aussi à supprimer ou complètement à modifier.

Malgré cela, il faut des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre efficace du système LMD. Car la réussite de toute réforme, répétons-le, dépend de la qualité des ressources humaines qui lui sont nécessaires. La mise en œuvre du système LMD nécessite la prise de décisions hardies, parfois même des remises en cause déchirantes. Les objectifs et les enjeux de cette réforme impliquent une restructuration profonde des systèmes universitaires. Les nouveaux dispositifs qui seront mis en place joueront un rôle déterminant dans la réussite

ou l'échec de cette expérience : à travers le choix de personnes de qualité, la mise en place des dispositifs appropriés, l'identification, la formation et/ou le recyclage de personnes déterminées et motivées. L'examen des besoins en ressources humaines se fera en fonction de trois types d'exigences : académique et institutionnelle, pédagogique, administratif.

Pour ces exigences, il est question de promouvoir une nouvelle politique de coopération universitaire axée prioritairement sur la modernisation de l'offre de formation universitaire en vue de faciliter la mobilité et l'insertion professionnelle. Cela suppose l'harmonisation des programmes. Cette tâche sera confiée à des équipes de formation composées d'enseignants et de membres du personnel administratif et technique, avec des missions clairement définies en fonction des défis à relever et des caractéristiques de chaque institution universitaire. Elles sont pluridisciplinaires et mises en place soit pour un domaine de formation, soit pour un diplôme (Licence ou Master par exemple).

Comme on le perçoit, l'accomplissement de cette tâche n'exige pas l'institution de grands groupes qui, d'ailleurs, peut paraître incompatible aux recommandations, de la réforme LMD. Il faut donc des groupes légers et spécialisés.

L'université envisagera une formation initiale pour les personnes recrutées et une formation continue des enseignants en fonction.

Au plan financier, la nouvelle réorganisation s'accompagne des coûts financiers supplémentaires importants. Par exemple, il faut noter des coûts supplémentaires liés à la scolarité des étudiants. L'acquisition réelle de nouvelles compétences (informatique, langues) est également facteur d'augmentation de coût. Ces formations, même si l'outil informatique facilite l'autoformation, restent coûteuses.

Le développement du tutorat, mais également d'équipes pédagogiques assurant un

³³ Itoua (J) : Op. Cit

suivi personnalisé avec des entretiens individuels, nécessite une plus grande mobilisation des enseignants ainsi qu'un financement adapté.

La question est de savoir à quelle institution incombe cette nouvelle charge : Est-ce à l'université ou au Ministère ?

Mais, en France par exemple, il est apparu illusoire d'attendre du seul financement public le règlement de l'accroissement des charges financières des universités. D'où la raison de penser indispensable la diversification des sources de financement pour faire face à la nouvelle charge financière de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi la création de «fondations universitaires d'académie» pourrait contribuer à la solution de cet objectif, tant qu'elles pourraient être habilitées à recevoir des fonds des collectivités territoriales, d'entreprises et/ou de particuliers.

Les missions et rôles des universités doivent s'engager simultanément pour l'échelon local, national et international. Une attention particulière doit être portée au développement, dans le respect de la liberté, des relations avec les entreprises. Cette ouverture vers l'environnement local va de pair avec le renforcement des liens avec les entreprises, notamment dans un cadre régional. Il faut renforcer les partenariats public/privé car les universités participent pleinement au rayonnement local : économique, social et culturel. Elles peuvent en effet, à leur niveau, contribuer au renforcement de la cohésion européenne, par le développement de technopoles et la multiplication des structures de collaboration régionale entre industries et universités.

Parce que le transfert des connaissances est une mission fondamentale des universités, il faut aider au développement de leur diffusion. C'est ce qu'on relève aujourd'hui quand on constate que l'enseignement, la recherche et la création sont en effet des activités qui engagent de plus en plus les partenariats entre les chercheurs, les universités et les entreprises. Les découvertes et les créations issues de ces activités

contribuent au progrès de la société dans tous les domaines. Pour la réalisation et l'efficacité de cette collaboration, l'université doit se donner les moyens d'aider les chercheurs qui désirent commercialiser leurs inventions, en protégeant leurs droits et prévoyant un partage équitable des redevances entre eux et la collectivité universitaire.

Par ailleurs, ce qui différencie généralement les universités françaises des campus américains, c'est la vétusté des bâtiments universitaires. Dans ce domaine, dans le cadre du LMD, l'Union Européenne peut jouer un rôle important en finançant des projets d'infrastructures : salles de cours, bibliothèque, logement étudiant, équipements sportifs et culturels. Alors que l'élargissement de l'Union et la négociation sur les perspectives financières va conduire à négocier l'attribution des fonds structurels, il est possible de créer un fonds : le fond européen de financement des infrastructures universitaires. Ce fonds serait certes alimenté par le budget européen, mais également par les donations privées. Dans le cadre d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche sans frontière, il n'est pas illogique de financer de telles infrastructures sur fonds européen, dès lors qu'elles sont potentiellement mises à la disposition de l'ensemble des étudiants de l'Union.

De tous ces enjeux, nous retiendrons que la réforme LMD bouleverse fondamentalement le fonctionnement des universités. Elle impose aux différents acteurs de l'enseignement supérieur une remise en cause des pratiques académiques et pédagogiques traditionnelles. Elle suppose la mise en place de nouvelles structures, la redynamisation de celles qui existent. Mais cette restructuration de l'institution universitaire ne donnera les résultats escomptés que si : on accorde l'importance requise au choix des personnes chargées de les animer ; on met à leur disposition les moyens intellectuels, techniques et matériels utiles à la réussite de leurs missions.

Les universités doivent donc développer une véritable politique de gestion

des ressources humaines aussi bien pour le corps enseignant que pour le personnel administratif et technique.

Le succès de cette réforme exige aussi que la nature des rapports entre les différents acteurs de l'université s'adapte aux nouveaux défis. En effet nous devons toujours avoir à l'esprit que le système LMD oblige à la fois à enseigner autrement ; étudier autrement ; évaluer autrement ; professionnaliser, gérer autrement.

Enfin, à travers ses fonctions de formation, de recherche et d'innovation, l'enseignement universitaire est un vecteur important du développement économique et du progrès technologique. Mais au-delà, les universités contribuent aussi à l'émergence d'une véritable citoyenneté européenne, fondée sur des valeurs communes, sur une vision de la société et de l'avenir du monde. C'est souvent dans ces « berceaux d'influence » que naissent les idées et les projets.

L'Afrique et le système LMD

Par ce paragraphe qui constitue un point de vue au-delà du thème du présent article, nous nous proposons de faire saisir, pour l'Afrique, l'importance de la réforme LMD du point de vue de la recherche des leviers de la politique de l'Union Africaine. Il s'agit, bien évidemment, de faire envisager, de faire entendre qu'une réforme du type LMD permettra la refondation des différents systèmes d'enseignement supérieur qui fonctionnent sur ce continent et qui, parce que incohérents, sont loin de favoriser l'effort d'union que recherchent les pays africains. Le système LMD est un processus intergouvernemental de création d'un espace commun universitaire au sein de l'Union Européenne. Il peut dépasser les frontières de cette Union.

Initialement présenté comme un outil de l'attractivité des systèmes de l'enseignement supérieur en Europe, le LMD constitue, aujourd'hui un des meilleurs leviers politiques de l'intégration européenne.

Les pays d'Afrique qui s'engagent dans la construction d'une Union Africaine active, doivent se déterminer à refonder leur système d'enseignement universitaire et envisager la fusion de ces systèmes pour construire un système universitaire d'intégration.

Enoncer que l'université constitue la base du développement d'un pays ou d'un groupe de pays déterminés à se construire ensemble, est une évidence qui semble n'échapper à aucun système de développement :

- l'université crée le savoir, première force de développement, et construit les modalités de diffusion et d'acquisition de ce savoir ;
- par le biais de la recherche, l'université élabore les solutions aux problèmes de développement.

Devant cette évidence que constituent les missions de l'université dans le développement, il nous paraît impensable que les pays d'Afrique laissent échapper l'opportunité que leur offre l'avènement du système LMD pour s'attaquer à la réforme de leur système d'enseignement supérieur et leur fusion pour se doter d'un levier d'intégration économique, culturelle, humaine.

Les pays de l'Afrique francophone, traditionnellement liés au système universitaire français, doivent saisir l'opportunité de l'avènement et de la réalisation de cette nouvelle réforme pour induire des changements qualitatifs attendus depuis des années dans leurs systèmes d'enseignement supérieur. Ils doivent, tous, s'engager dans le système LMD de l'enseignement supérieur, qui semble proposer les meilleures réponses aux nombreux problèmes que posent :

- la mondialisation de la connaissance et du savoir ;
- l'organisation des cursus et la durée des études ;

- la compétition des systèmes d'éducation et de la formation au niveau mondial ;
- l'intégration économique et sociale de l'Afrique ;
- la vocation pluridisciplinaire des cursus universitaires ;
- la coopération permanente et réussie avec la France et le monde dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Par la réforme LMD, l'Afrique pourrait réaliser une refonte profonde et complète de ses systèmes d'enseignement supérieur unifiés ; ce qui constituerait une chance pour son développement.

Dans le contexte actuel de crise généralisée d'une université africaine mal comprise, mal intégrée, mal impliquée dans le processus de développement des pays et très fortement laminée par des problèmes fonctionnels (notamment au niveau des moyens et des infrastructures), la réforme LMD est peut-être la solution pour amener l'université africaine à combler son retard par rapport au monde. Au moins par rapport à l'objectif de redynamiser son offre de formation, on peut espérer que l'université africaine sera inventive pour arriver à répondre à une demande sans cesse croissante et freiner des velléités, toujours plus fortes chaque année, d'exode des étudiants en Occident. Elle devra aussi adapter ses cursus de formation et sa dynamique de recherche aux priorités de développement d'un continent fortement secoué par des maux tels que la pauvreté, le chômage, la famine, l'analphabétisme et les maladies (paludisme, VIH/SIDA).

L'arrimage du système universitaire africain unifié au système LMD pourrait s'inscrire dans le cadre de la coopération entre l'Union Européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). En effet, les accords ACP-UE³⁴ impliquent que

les universités d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique intègrent cette réforme pour pouvoir continuer d'entretenir tous types d'échanges avec l'Europe au niveau des étudiants, des enseignants, des chercheurs et de l'équivalence des diplômes.

Pour l'Afrique francophone, cet arrimage au nouveau système LMD, répondrait aux relations historiques fortes qu'elle a toujours avec la France dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'éducation.

Enfin, il faut espérer que les fautes et défauts de gouvernance tels que la corruption, la refus ou l'insuffisance de financement aux universités, les guerres civiles qui engendrent la fuite des cerveaux, etc ne ruineront pas cette opportunité historique qui, pour l'Afrique, devrait être la chance de son intégration et son

par la signature depuis 1976 de la Convention de Lomé entre l'Union européenne et les Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Dans cette perspective, la coopération culturelle ACP/UE dont l'objectif est justement de promouvoir, dans un souci de dialogue, d'échange et d'enrichissement mutuel, une meilleure compréhension et une plus grande solidarité internationale, revêt pour une importance particulière. Au sein de l'Union Européenne et dans les relations que celle-ci entretient avec le reste du monde, le terme de coopération culturelle a acquis un « droit de cité » depuis l'entrée en vigueur de la troisième Convention de Lomé en 1986 laquelle contenait un Titre VIII consacré dans une large mesure à la coopération culturelle. Avec ce titre et le Titre XI de Lomé IV, la culture, facteur d'évolution et d'épanouissement d'une société et des individus qui la composent, trouve ainsi une place dans les textes d'une convention internationale qui jusque-là n'était qu'un cadre d'instruments politiques, financiers et commerciaux. Il s'agit d'un tournant historique dans les relations nouées depuis longtemps entre l'Europe et ses partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), qu'il convient de mettre en exergue. Désormais l'Union apporte son aide aux pays ACP en ce qui concerne le domaine de la culture notamment les questions liées à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la recherche dans un cadre bilatéral. Pour une analyse plus approfondie, se reporter à l'ouvrage de Jean-Jacques Gabas (sous la direction de) : *L'Union européenne et les ACP*, Karthala, Paris, 1999, 459p

³⁴ La politique européenne du développement constitue l'un des trois clés de l'action extérieure de l'Union européenne, avec la politique commerciale et les relations politiques. Elle se traduit notamment

accès au développement car le potentiel de sa jeunesse, ses matières premières, la richesse et la diversité de sa culture, sont autant d'atouts pour le continent. Il ne nous semble pas excessif et encore moins illogique, de relever que le phénomène des délocalisations bienfaitrices, c'est-à-dire quand elles sont expliquées comme transfert des capitaux et des technologies de pointe, requiert, de la nouvelle localité, des facteurs favorables à son développement que sont la qualité de main d'œuvre disponible, le faible coût de production, la faible charge sociale, le climat politique stable, etc.

Si elle réforme son système de formation pour l'adapter aux référents mondiaux, si elle lutte contre les différents maux cités ci-dessus, l'Afrique est capable de remplir ces conditions de devenir une terre d'accueil pour les futures délocalisations des multinationales du fait de la richesse de son sous-sol en plus des éléments cités ci-dessus. Ainsi les universités réformées dans le sens du LMD trouveront les partenaires dans leurs nouvelles missions.

CONCLUSION

Par cette publication, notre humble ambition est d'inviter le lecteur, surtout africain, au grand débat d'actualité dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, suscité par l'avènement et la mise en fonction de la grande réforme LMD. Le lecteur, notamment l'universitaire et le dirigeant politique africain, est invité à se fixer que la réforme LMD a pris sa forme de nouvelle architecture de l'enseignement supérieur européen avec la célèbre déclaration de Bologne, désignée aussi par « processus de Bologne ». Son inspiration est née avec la déclaration de la Sorbonne et sa forme de projet définitif est donnée par le sommet de Bergen qui a fixé les deux objectifs à atteindre en l'an 2010 que sont : construire un espace unifié européen des universités et améliorer la lisibilité des diplômes européens en Union Européenne et dans le monde.

Le LMD est donc, avant tout, un processus d'harmonisation des systèmes

d'enseignement universitaire des pays de l'Union Européenne décidée par les hautes sphères européennes. Ce schéma commun d'organisation des études universitaires permet l'harmonisation des systèmes nationaux d'enseignement supérieurement de la recherche, la meilleure coopération entre les universités, favorise la lisibilité des diplômes, la mobilité des étudiants, la flexibilité des parcours de formation.

Le LMD constitue, à n'en point douter, une transfiguration incontournable du paysage universitaire français en particulier et européen en général. La grande réforme propulse une nouvelle architecture de l'enseignement supérieur s'articulant en trois principaux grades : Licence (Bac+3), Master (Bac+5), Doctorat (Bac+8).

L'introduction et la mise en place de cette réforme par les universités françaises, nous offrent un terrain de réflexion en vue de noter les différents enjeux qu'implique le système LMD.

Au plan politique, cette nouvelle architecture commune qui harmonise la politique des différents systèmes d'éducation des pays européens, se présente comme l'un des meilleurs leviers de la construction de l'Union Européenne. Elle doit être aussi perçue comme la volonté commune des pays de l'UE de remblayer le clivage apparent que leurs systèmes individuels d'éducation, notamment au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, accusent vis-à-vis des systèmes américains et asiatiques qui constituent, aujourd'hui, les référentiels monopolisant du monde de la formation.

Cette harmonisation de l'architecture de l'enseignement universitaire peut donc produire un effet géostratégique dynamique pour l'Union Européenne qui doit rêver une ambition légitime de réinsérer son système comme un «référént» mondial de formation et accroître son rayonnement en tant que puissance du savoir et de la science.

Cette réforme sera, aussi, le levier du mouvement des investissements, des

compétences et des consommateurs vers les pays de l'Union.

Parmi les autres multiples enjeux du LMD, on peut relever ceux pédagogiques qui ouvrent les formations aux approches pluridisciplinaires, introduisent les passerelles entre les formations, permettant aux étudiants d'élaborer progressivement et sous l'encadrement des tuteurs leur projet de formation et, au-delà, leur projet de professionnalisation.

Toujours au plan pédagogique, le LMD introduit une offre de formation diversifiée favorisant l'individualisation des parcours des étudiants et l'acquisition de compétences transversales.

Les pays d'Afrique qui cherchent les meilleurs leviers pour leur union, ne devraient pas laisser échapper l'opportunité que leur offre cet exemple d'harmonisation des systèmes éducatifs de l'Union Européenne. Ils devraient pour leur intégration refonder et fusionner leurs systèmes d'enseignement supérieur aujourd'hui très diversifiés.

Les pays francophones d'Afrique, qui ont toujours, depuis leur indépendance, garder les relations privilégiées avec la France, pourraient, par ce partenaire, constituer la frange de tête à s'arrimer à la réforme LMD pour adopter la nouvelle architecture des universités et harmoniser leur enseignement universitaire. Comme pour les pays de l'Union Européenne, la réforme LMD offre aux pays africains un modèle incontournable d'intégration politique, sociale et scientifique, s'ils veulent s'inscrire dans la mondialisation du savoir.

BIBLIOGRAPHIE

1. Acteurs Etudiants. Le Journal de PDE- N°1, Février 2005 –www.pde.fr
2. Arrêté du 23 avril 2002 relatif au grade de Licence
3. Arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales,
<http://www.amue.fr/Outils/Imprime.asp?TypeDoc=TexteRef&Id=244>
4. Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master
5. Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale – NOR :MENS0602083A
6. Attali J., 1998. Pour un modèle européen d'enseignement supérieur, Rapport de la Commission présidée par Jacques Attali. Paris : Stock, 147p
7. Becquet R., Brion E., Lemai E., Popon M.-P., Wolf C., 2003. La réforme LMD, Rapport de monitorat, Université de Bordeaux, CIES Aquitaine Outremer, année universitaire 2003-2004
8. Collard F., Heullant-Donat F., Bresc H., Chastang P., Nicoud M., Saint-Gullain G., Bove B., 2005. Les villes d'Italie mi XIIè – mi XIVè siècles. Neuilly : Atlante, 635p
9. Déclaration commune des Ministres européens de l'éducation, 19 juin 1999, Bologne
10. Décret N°99-747 du 30 août 1999 relatif au grade de Master
11. Décret du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux, <http://www.amue.fr/Outils/Imprime.asp?TypeDoc=TexteRef&Id=234>, consulté le 09/10/2006
12. Décret du 8 avril 2002 fixant l'orthographe du vocable « Master », <http://www.amue.fr/Outils/Imprime.asp?TypeDoc=TexteRef&Id=233>
13. Décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, <http://www.amue.fr/Outils/Imprime.asp?TypeDoc=TexteRef&Id=235>
14. Dupont-Marillia F., 2003. Institutions scolaires et universitaires. Paris : Gualino, 224p
15. Gabas J.-J., 1999. L'Union européenne et les ACP. Paris : Karthala, 459p
16. Goux-Baudiment F. note à Destatta P.. Introduction : vers l'élaboration d'un système de représentation explicite de la réalité, http://www.wallonie-en-linge.net/wallonie_Prospective/Mission-Prosp_w21/Rapport-2002/Introduction.htm
17. Guide de l'université de Lille 1, année universitaire 2006-2007, 196p
18. Guide de l'université de Lille 2, année universitaire 2006-2007, 128p
19. Guide de l'université de Lille 3, année universitaire 2006-2007, 96p
20. Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur, Paris, Sorbonne, le 25 mai 1998
21. Herbillon M., 2004. L'enseignement supérieur en Europe, Rapport d'information déposé par

- la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, 59p
22. Idiata D.-F., 2006. L'Afrique dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat): le cas du Gabon. Paris : Harmattan, 294p
 23. Itoua J., 2007. Le système éducatif européen LMD répond-t-il à la question de la formation à la citoyenneté républicaine ? Communication au Colloque sur la Famille et l'Ecole : Lieux et Enjeux de l'éducation à la citoyenneté républicaine, du 30 au 31 juin 2007, Paris : Harmattan,
 24. Itoua J., 2007. Histoire et enjeux du basculement de l'ancien système universitaire français au système européen LMD. Mémoire de Master en sciences de l'éducation, Lille 1, 139p
 25. L'annexe descriptive au diplôme (Diploma supplement), <http://www.sup.adc.education.fr/lmdsuivi/lice/t/supdip2-1.htm>, consulté le 09/10/2006
 26. Leclercq V., 2005. «L'impact de la réforme LMD sur l'offre de formation dans le cursus sciences de l'éducation et métiers de formation. L'exemple de l'université Lille 1» in Actualités de la formation permanente, n°199,
 27. Littré dictionnaire de la langue française en un volume. Paris : Hachette, 2000, 1839p
 28. Lorenzi J.-H., Payan J.-J., 2003. « La réforme LMD et ses conséquences sur les universités françaises » in Regards sur l'actualité. Paris : La Documentation française, n°301, pp 37-42
 29. Message de Salamanque. Bâtir l'espace européen de l'enseignement supérieur
 30. Mignot-Gerard S., Musselin C., . « Chacun cherche son LMD » : L'adoption par les universités françaises du schéma européen des études supérieures en deux cycles, Centre de Sociologie des Organisations (Sciences Po et CNRS), www.esen.education.fr, 31p
 31. Peronnau M., 2003. «Quels enjeux pour l'uniformisation européenne de l'enseignement» ? Actualités, Diplômes.
 32. Réaliser l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur. Communiqué de la Conférence des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur à Berlin le 19 septembre 2003
 33. Serbanescu-Lestrade K., 2003. « Les diplômes universitaires en Europe : de la reconnaissance à l'harmonisation », communication lors de la première journée Jeunes chercheurs du 19 septembre 2003, Réseau d'études sur l'enseignement supérieur (RESUP)-IREDU-Dijon
 34. Soulas J., Descamps B., Moraux M.-F., Sauvannet P., Wicker B., 2005. La mise en place du LMD (Licence-master-doctorat), Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, Rapport, 76p
 35. Vasconcellos M., 2006. L'enseignement supérieur en France. Paris : La Découverte, 126p
 36. Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur. Communiqué de la conférence des Ministres de l'enseignement supérieur, Prague, le 19 mai 2001
 37. Wikipédia. L'encyclopédie libre : Processus de Bologne, http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9forme_LMD
 38. Wikipédia. L'encyclopédie libre : Système éducatif des Etats-Unis d'Amérique